

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1149 bis du 4 novembre 1939 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1149

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

L'AE Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire ministériel 16 du 4 novembre 1939

Vu le radiogramme ministériel n° 401 du 4 novembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances L° Le décret du 9 septembre 1939 relatif aux avoirs à l'étranger; 2° Le décret du 4 octobre 1939 modifiant le décret du 9 septembre 1939 relatif aux avoirs à l'étranger; 3 Le décret du 19 octobre 1939 rendant applicables aux colonies les dispositions du décret du 1° septembre 1939 réprimant les publications et les informations susceptibles d'exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et de la population. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu des mesures de publicité extraordinaires.

hubert deschamps